

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Le 25 septembre 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire,

Sont présents, Mmes Isabelle BRIOIS, Marie-Bénédicte PAPILLON, Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Frédéric PETIT, M. Jean-René DECLE, M. Bruno DEPIERRE

Sont excusés M. François SARA qui donne pouvoir à Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Marc LECLERCQ qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT, Mme Michèle ROUSSEAU

Est absent:/

M Christophe DUCROCQ a été élu secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des réunions du 26 juin et 10 juillet 2017 ont été adoptés.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) AMIENS METROPOLE : adhésion de nouvelles communes
- 2) Informations diverses

1. AMIENS METROPOLE : adhésion de nouvelles communes

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que neuf communes ont émis le souhait d'adhérer à AMIENS METROPOLE à l'occasion de la révision du schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) engagée en 2015 : SEUX, FERRIERES, CARDONNETTE, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, FRECHENCOURT, COISY, RAINNEVILLE, VAUX EN AMIENOIS, QUERRIEU soit 4 000 habitants. Il explique que ces communes viennent d'intercommunalités différentes et que ces mouvements sont la conséquence de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1994, AMIENS METROPOLE était un district composé de 18 communes. Le 1^{er} Janvier 2000 le district devient une communauté d'agglomération et compte 20 communes. En 2003, THEZY-GLIMONT rejoint AMIENS METROPOLE, en 2004 intégration de BOVELLES, CLAIRY-SAULCHOIX, CREUSE, GUIGNEMICOURT, PISSY et REVELLES, en 2007 intégration de GRATTEPANCHE, ESTREES SUR NOYE, HEBECOURT, SAINT-SAUFLIEU, REMIENCOURT et RUMIGNY soit 33 communes. La population totale d'AMIENS METROPOLE s'élève aujourd'hui à 176 180 habitants. (la taille minimum pour toute communauté de communes étant de 15 000 habitants)

Monsieur LEPOETRE précise que les candidatures des neuf nouvelles communes respectent une logique de fusion « bloc à bloc » de différentes communautés de communes, sans prendre en compte les demandes particulières. Comme pour les adhésions précédentes, les attentes reposent essentiellement sur une optimisation de la mutualisation des services, de la gestion unifiée du personnel et d'un transfert de charges (taxes, fiscalisation, investissements, voirie...).

Il ajoute qu'AMIENS METROPOLE a émis un avis favorable le 6 juillet dernier.

Les 33 communes appartenant à AMIENS METROPOLE ainsi que l'ensemble des communes des intercommunalités auxquelles appartiennent les communes candidates doivent maintenant se positionner, la décision finale revenant au Préfet.

Monsieur LEPOETRE explique également que la représentation des communes en sera modifiée au sein du conseil communautaire et rappelle que la ville d'AMIENS compte moins de délégués communautaires que l'ensemble des communes réunies.

Monsieur PETIT souhaite connaître la position du maire sur ce sujet.

Monsieur LEPOETRE souligne qu'il s'agit d'adhérer à une démarche et une volonté d'accueil et d'ouverture. Il rappelle le « clin d'œil » fait à la commune de VAUX EN AMIENOIS lors de la dernière cérémonie des vœux.

Après en avoir débattu,

L'assemblée procède au vote à main levée,

POUR 11 - CONTRE : 1 (M. LECLERCQ) - ABSTENTION : 2 (F SARA, MB PAPILLON)

Le Conseil municipal émet à la majorité un avis favorable à l'adhésion des communes ci-dessous à AMIENS METROPOLE.

SEUX, FERRIERES, CARDONNETTE, COISY, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, FRECHENCOURT, RAINNEVILLE, VAUX-EN-AMIENOIS, QUERRIEU.

2) Informations diverses :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Le portrait du président Emmanuel Macron est désormais accroché dans la salle du conseil.

Gestion des dotations :

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une rencontre avec les services de la préfecture en juillet, notamment à ce sujet.

Suite aux réductions de ces dernières, les subventions accordées à la commune seront réduites.

Cependant le dossier cantine ayant été validé avant la décision du gouvernement, la subvention reste accordée (DETR). Par contre une baisse des dotations pour trois autres dossiers est probable.

Monsieur LEPOETRE explique qu'il a rencontré Monsieur GEST, Président d'AMIENS METROPOLE. La demande de subvention au titre des fonds du département pour la cantine est toujours en étude. Le dossier est bien éligible mais les arbitrages ne sont pas faits.

Il rappelle que le Département ne donne plus désormais directement aux communes, mais aux communautés de communes, donc à AMIENS METROPOLE.

Nouvelle cantine :

Monsieur le Maire informe que le permis de construire devrait être déposé pour déboucher sur une instruction qui va durer cinq mois.

Le projet a évolué avec l'ouverture d'une 7^{ème} classe et son maintien probable à la rentrée de septembre 2018 (à prendre en compte dans le fonctionnement de la cantine).

La durée estimée des travaux de construction de la nouvelle cantine est d'un an pour une utilisation début 2019.

Local technique :

Monsieur le Maire signale que le permis de construire est déposé avec une durée d'instruction de trois mois. Des travaux ont été faits pour le chemin d'accès par AMIENS METROPOLE dans le cadre d'un accès aux futurs vestiaires du foot, évitant ainsi des frais de voirie à la municipalité.

Rentrée scolaire :

La rentrée s'est bien passée 224 enfants sont scolarisés sur le RPI.

Monsieur LEPOETRE fait remarquer que le nombre d'enfants de Saint Fuscien dépasse largement celui de Sains en Amiénois.

Madame BRIOIS informe que le Conseil d'école se tiendra le 20 octobre prochain.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun problème particulier lié à l'ouverture de la classe supplémentaire n'a été signalé.

Contrats aidés :

Monsieur le Maire explique que les contrats aidés ne sont plus acceptés à ce jour. A souligner toutefois que le dernier contrat aidé signé par le Département concerne la commune de Sains en Amiénois et a été accepté in extremis fin août.

Sécurisation école :

Monsieur le Maire explique que les résultats des travaux sont très satisfaisants : clôture, système d'ouverture par visiophone.

Il ajoute cependant que les barrières d'accès au parking ne sont pas encore en service.

Monsieur le Maire rappelle que ces aménagements sont financés à 50% et ont permis de répondre à des besoins : barrière instable dans la cour des maternels, clôture abimée avec des trous, parking creusé, système de sonnette défaillant, etc.

Tir à l'arc :

Le chemin d'accès vient d'être rénové sur financement d'AMIENS METROPOLE.

Nouveau terrain de foot :

Le terrain a été engazonné durant l'été, en phase avec la météo. Un dispositif de fermeture du terrain avec une butte de terre vient d'être mis en place. Il a été financé par un transfert d'opération sur un dossier AMIENS METROPOLE.

Accessibilité à la poste :

Répondant à une obligation pour toute commune, et rappelant que la responsabilité incombe au propriétaire, un dossier a été déposé au service instruction accessibilité handicapé. Une rampe d'accès permettra de rentrer en passant par le parking.

Les travaux seront planifiés quand le dossier sera validé.

Accessibilité à l'église :

Monsieur le Maire informe que la commune a obtenu une dérogation pour ne pas engager de travaux trop coûteux, notamment concernant l'installation d'une rampe d'accès.

Une réflexion est toujours engagée autour d'une solution allégée.

Inauguration crèche :

Madame ZOUINI rappelle que la crèche sera inaugurée ce vendredi 29 septembre. Elle invite les élus pour la cérémonie à 15h30 sachant que la population est invitée à 18h.

PLU :

Madame PAPILLON informe que la commission se réunira le mardi 3 octobre.

La mare :

Madame THOMAS évoque le dossier faisant état d'un devis obtenu par Monsieur DECLE. L'opération consisterait notamment suite à un diagnostic de déposer un fond argileux de 10, 15 ou 20kg/m² avec la pose d'une toile en lin de coco sur un côté de la mare.

Monsieur DECLE confirme que des possibilités de rendre la mare étanche existent mais qu'il convient d'amener un complément d'information sur le contenu de la prestation et sur son coût avant toute décision.

Des possibilités de subventions sont toujours à l'étude.

Tableau :

Monsieur le Maire rappelle que lors des journées du patrimoine, un tableau datant de 1967 a été offert à la commune par l'association des Amis de l'Eglise. Un article en fait état dans le courrier picard.

Panneau d'informations :

Monsieur PETIT pose la question quant à l'utilité du panneau d'affichage rue de la Chaussée. Il considère que cette solution est obsolète.

Monsieur DEPIERRE rappelle qu'il s'agit de la décision prise suite aux réflexions du groupe de travail sur le sujet.

Le problème d'éclairage en fin de journée est évoqué.

Carte de bus :

Monsieur PETIT informe qu'une convention avec Kéolis permettrait de financer en partie la carte de bus pour les jeunes de 16 à 18 ans. Huit communes d'AMIENS METROPOLE ont déjà mis en place cette solution. L'opération pourrait se faire pour la rentrée de septembre 2018.

Coupe de France :

Monsieur le Maire revient sur la prestation du club de foot qui a joué contre Soissons ce dimanche en coupe de France. Le club de Sains a perdu mais aux tirs au but. Le match était d'un très bon niveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.